



## **Mémoire déposé par la Corporation des métiers d'art du Saguenay –Lac-Saint-Jean dans le cadre du renouvellement de la politique culturelle du Québec, août 2016.**

### **Présentation de la Corporation des métiers d'art du Saguenay-Lac-Saint-Jean**

La Corporation des métiers d'art du Saguenay-Lac-Saint-Jean, fondée en 1977, est l'une des plus vieilles corporations régionales encore actives au Québec et ce, grâce à l'implication de ses membres au fil des ans. Aujourd'hui, la Corporation compte plus de 70 membres.

Sa mission est de : *Provoquer le rayonnement et le développement des créateurs en métiers d'art du Saguenay-Lac-Saint-Jean dans leur démarche artistique, professionnelle et économique.* Elle désire créer un engouement au sein de la population du Saguenay-Lac-Saint-Jean pour les métiers d'art et développer une fierté à les intégrer à leurs décisions d'achat.

Les actions réalisées par la Corporation pour soutenir sa mission sont :

- Favoriser la reconnaissance du professionnalisme des artisans et assurer la coordination des comités de sélection conformément aux normes et standards des métiers d'art et aux critères de la loi S-32.01 sur le statut professionnel des artisans;
- Offrir en collaboration avec Culture Saguenay-Lac-Saint-Jean diverses formations aux artisans (gestion, production, diffusion, etc.);
- Transmettre aux membres l'information concernant les appels de dossier, les programmes d'aide et les formations disponibles;
- Organiser le Salon des métiers d'art du SLSJ, un événement professionnel qui présente annuellement, à plus de 8 000 visiteurs, les réalisations d'une soixantaine d'artisans québécois;
- Réaliser conjointement les projets La route des artisans et Vitrine métiers d'art dans les musées afin d'augmenter la distribution de produits métiers d'art dans différents lieux de vente stratégiques (20 ateliers d'artisans, 4 musées, une galerie d'art, un centre d'interprétation);
- Élaborer un plan de communication et développer divers outils afin d'assurer le rayonnement des artisans et la promotion des produits métiers d'art (site Internet, brochure promotionnelle, capsules vidéo, publicités et autres);
- Inciter les entreprises et les organismes de la région à faire l'achat de produits métiers d'art en adoptant une résolution en ce sens au sein de leur conseil d'administration (Résolution d'achat de produits métiers d'art)
- Participer à la vie culturelle du milieu en prenant part à différentes consultations (Agenda 21 de la Culture, Médiation Culturelle, Chambre de commerce, Diagnostic culturel en région, etc.)



Nous nous sommes attardés à certaines questions du cahier de consultation et voici les réflexions que ces questions ont suscitées, relativement à notre discipline.

### **1. *La culture dans une perspective de développement durable.***

#### **Question 2 : Quelles devraient être les priorités de la prochaine décennie pour renforcer cette vision englobante de la place de la culture dans le développement de la société québécoise ?**

Les artisans contribuent au développement culturel et économique des régions, notamment, en diversifiant les pôles d'économie, en créant des emplois et en offrant des produits métiers d'art de qualité. Ceux-ci représentent l'image de notre culture, ils sont souvent écoresponsables et ils sont à un coût comparable aux produits d'importation. Les produits métiers d'art s'inscrivent donc dans une perspective de développement durable.

Nous suggérons donc que le Ministère de la Culture et des Communications et le gouvernement du Québec mettent en place, en collaboration avec les CRC et le CMAQ, une campagne médiatique provinciale majeure de valorisation des métiers d'art, sur une période de dix ans, comme ce fut le cas dans d'autres domaines (agro-alimentaire, santé, etc.).

#### **Questions 5 : Comment accroître les synergies et les partenariats entre l'administration publique et les autres catégories d'acteurs : les instances régionales, les entreprises privées, les milieux scolaires, les universités, les hôpitaux, la société civile, les citoyens, les jeunes ?**

En offrant aux autres catégories d'acteurs l'appui d'un agent culturel, rattachée au MCC ou au CRC, qui pourra dès la mise en place d'un projet (par exemple la construction d'un CHSLD, d'un centre communautaire, la mise en place d'un programme d'estime de soi dans un Centre jeunesse, d'un programme d'activités physiques dans une résidence pour personne âgée, etc.), offrir ses services et ses compétences. Cette ressource permettra d'assurer la planification des espaces, des équipements et des activités nécessaires à la réalisation du volet culturel du projet (par exemple une salle multi fonctionnelle dans un CHSLD, un jumelage avec une école de danse pour les personnes âgées, etc.).

Les projets majeurs de développement devraient regrouper des intervenants de plusieurs secteurs, dont la culture, pour qu'ils soient cohérents avec leur milieu et qu'ils s'inscrivent dans une démarche de développement durable.

#### **Questions 6 : Quels changements faudrait-il mettre de l'avant pour rendre l'action gouvernementale plus souple, modulable et plus proche des préoccupations des citoyens et des milieux culturels ?**

Nous pensons que pour rendre l'action gouvernementale plus souple, modulable et plus proche des préoccupations des citoyens et du milieu des métiers d'art, il faut s'assurer que chaque Conseil régional de la culture ait une ressource dédiée aux métiers d'art et que cette ressource mette en place, une table de concertation ou un groupe de compétence en métiers d'art. Les artisans, les citoyens, les gens d'affaires, le milieu communautaire et le milieu municipal seraient invités à y prendre part, selon les dossiers mis de l'avant. Cette personne ressource pourrait travailler en étroite collaboration avec les bureaux



régionaux du Ministère de la Culture et des Communications et pourrait ainsi transmettre les préoccupations des citoyens et du milieu des métiers d'art. Cette nouvelle voie de communication permettrait de créer des ententes et des programmes adaptés aux réalités de chacune des régions du Québec (distances, infrastructures culturelles, culture locale). Cette personne ressource pourrait également contribuer à la mise en place de corporations des métiers d'art régionales, assurer un lien avec le CMAQ et développer la professionnalisation du secteur.

## ***2. L'évolution des domaines de la culture et des communications et de la place des créateurs dans un environnement numérique en transformation constante.***

**Question 10 : Quelles nouvelles stratégies devrait-on mettre en place afin que la conservation du patrimoine, l'archéologie, l'urbanisme et la qualité architecturale s'inscrivent d'avantage en relation avec l'occupation et l'aménagement du territoire ?**

On devrait, au sein des bureaux régionaux du MCC, pouvoir compter sur une personne responsable de l'urbanisme, de l'architecture et du patrimoine. Les municipalités et les MRC pourraient alors transmettre à cette personne les demandes de permis concernant des projets de transformation ou de démolition de bâtiments (privés ou publics). Cette mesure permettrait au MCC d'offrir son expertise et ainsi voir au respect de l'architecture des bâtiments et dans le cas d'un projet de démolition, trouver une nouvelle vocation à ce bâtiment, en collaboration avec le milieu (CRC, communautaire, industriel, commercial et les autres ministères). Cette personne pourrait aussi partager son expertise concernant les projets de développements urbains (centre-ville, zone touristique, etc.) et ruraux (parcs nationaux, villages-relais, etc.)

**Question 13 : Quels sont, parmi les volets de la chaîne culturelle suivants, ceux qui requerront une attention particulière au cours des prochaines années et pourquoi ?**

### **a. La formation des créateurs, des travailleurs et des entrepreneurs culturels,**

La formation initiale des artisans, tout comme les formations de perfectionnement sont primordiales puisque les techniques métiers d'art requièrent une connaissance approfondie de la matière et des gestes à poser pour la transformer. De plus, les technologies de transformation de la matière évoluent rapidement du à leur application industrielle.

Nous souhaitons que les écoles ateliers disposent d'équipements à la fine pointe de la technologie et que leurs subventions au fonctionnement et aux équipements soient indexées annuellement.

Afin de permettre aux artistes et artisans des métiers d'art de développer pleinement leur carrière et de poursuivre leurs travaux de recherche nous croyons qu'un programme universitaire en métiers d'art devrait être mis en place, en collaboration avec les écoles ateliers pour l'accès aux équipements spécialisés. Ce programme permettrait au secteur des métiers d'art d'établir un dialogue avec les chercheurs et les professionnels des autres pays qui offrent une formation universitaire.



Nous pensons également qu'il faut revoir le programme de formation collégiale en métiers d'art et y inscrire un cours entièrement dédié à la mise en marché des produits métiers d'art pour permettre aux finissants de choisir leur créneau de distribution. En effet, très peu d'artisans connaissent le marché de l'art et peu d'études portent sur ce sujet.

### **b. La création et c. La production**

Comme nous l'avons mentionné précédemment, les technologies de transformation de la matière évoluent rapidement du à leur application industrielle et il en va de même avec l'avènement des technologies numériques. Plusieurs artisans ont rapidement intégré les technologies numériques, de la conception à la diffusion, en passant par la production. Conception assistée par ordinateur (CAO), prototypage et gravure numérique en joaillerie, découpe au laser en ébénisterie et en marqueterie, soudure au laser, imprimante et scan 3-D sont des exemples d'intégration du numérique dans les métiers d'art contemporains. Nous sommes conscients cependant que ces équipements représentent des coûts élevés et que plusieurs artisans ne peuvent, même avec une aide financière, justifier l'achat de tels équipements. Nous proposons que le MCC et le gouvernement du Québec (Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation, Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Fab-lab Québec, groupes industriels, CRIQ, etc.) contribuent à l'implantation dans les régions de fab-labs (laboratoire de fabrication dotés d'équipements des nouvelles technologies partagés par plusieurs utilisateurs) qui permettraient aux artisans d'élargir leurs champs de connaissances et qui réduiraient les coûts d'accès aux technologies de pointe.

### **d. La diffusion et l'exploitation des œuvres et des produits culturels**

Les produits métiers d'art québécois sont peu présents dans les lieux culturels en région. Les centres d'artistes et les galeries d'art présentent principalement des œuvres en arts visuels. De plus, les produits métiers d'art sont souvent boudés par les boutiques québécoises qui considèrent que ces produits sont difficiles à vendre et qu'ils offrent une faible marge bénéficiaire.

Nous croyons que la mise en place d'un crédit de taxe provinciale à l'achat de produits métiers d'art (comme pour le livre) pourrait inciter le consommateur à choisir des produits métiers d'art et encouragerait la distribution de ces produits dans les boutiques du Québec.

Une étude a révélé que la clientèle qui fréquente les musées est aussi une bonne clientèle pour les produits métiers d'art. Nous pensons donc que le MCC devrait inciter les musées et les sites touristiques du Québec à diffuser des produits métiers d'art locaux dans leur boutique.

De plus, nous pensons que le MCC doit être un leader concernant la consommation de biens culturels et qu'il devrait mettre en place un incitatif à l'achat de produits culturels québécois par les ministères et les sociétés d'état (objets promotionnels, cartes de vœux, cadeaux aux employés, cadeaux de mission économique et autres). Cet incitatif pourrait s'inspirer du décret gouvernemental qui incite depuis 1995 les ministères et organismes gouvernementaux à investir un minimum de 4 % de leur budget en placements publicitaires dans les médias communautaires. Ou encore en se basant sur la politique qui a



été adoptée pour que les ministères achètent des produits et services provenant d'entreprises d'économie sociale.

Finalement, compte tenu de la réalité des régions concernant les lieux de diffusion professionnels très peu nombreux en métiers d'art, il faudrait inciter les galeries d'art et les centres d'artistes autogérés à présenter des expositions dédiées aux métiers d'art.

#### **f. Les conditions socio-économiques des artistes et des travailleurs de la culture (filet social, égalité hommes-femmes, etc.)**

Nous vous présentons ici un extrait d'un mot de la Ministre Lyne Beauchamp, tiré du document *Pour mieux vivre de l'art; Plan d'action pour l'amélioration des conditions socio-économiques des artistes*, publié en 2004.

*"Nos créateurs sont à la source même de la formation et de la transmission de notre identité collective. À ce titre, notre société doit les encourager à mettre leur talent au service de la création et les soutenir d'une manière qui reflète l'importance de leur apport à la vitalité de notre culture aussi bien qu'à la force de notre économie."*

Puisque le créateur, l'artisan et l'artiste sont les acteurs de la Culture au Québec, nous croyons fermement que toute action posée doit prendre en considération la condition socioéconomique des artistes.

Tel que recommandé par le rapport du comité permanent à l'amélioration des conditions socioéconomiques des artistes du MCC, présenté en 2008, il faudrait créer une table de concertation en arts visuels et en métiers d'art. Il faudrait aussi, réaliser une étude exhaustive (le rapport parlait d'étude exploratoire) sur ces secteurs afin d'outiller le ministère, le RAAV et le CMAQ concernant les orientations à prendre pour soutenir et développer adéquatement ces secteurs. Nous pensons qu'à défaut de mettre en place cette table de concertation il faudrait poursuivre les efforts de réflexion portant sur le dossier des assurances collectives.

Nous recommandons aussi la poursuite des travaux du Secrétariat à la condition socioéconomique des artistes et du Comité permanent à l'amélioration des conditions socioéconomiques et qu'ils aient comme objectif d'offrir **un revenu minimum garanti aux travailleurs culturels**. Il est en effet navrant de constater qu'avec le temps, le milieu culturel perd des travailleurs qualifiés et compétents, sur qui ont investi collectivement effort, temps et argent. Ceux-ci sont trop souvent obligés de constater que leurs revenus sont insuffisants en regard de leurs obligations financières croissantes. Cette réalité décourage souvent la relève et constitue une lourde perte pour la mémoire collective du Québec.



Corporation des métiers d'art  
du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Il serait aussi très profitable pour le milieu culturel que toutes les études, les recherches et les analyses,<sup>1</sup> qui concernent la culture et qui traitent notamment de l'occupation du territoire, de la diffusion, des conditions socioéconomiques et des normes de travail, soient disponibles sur le site Internet de L'Observatoire de la Culture du Québec afin de faciliter la circulation de l'information, la concertation et le développement du milieu

Nous vous souhaitons une réflexion porteuse de solutions qui permettront le développement culturel du Québec et nous espérons y avoir apporté une modeste contribution.

Bien à vous,

Caroline Thériault

Présidente de la Corporation des métiers d'art du Saguenay-Lac-Saint-Jean

---

<sup>1</sup> Par exemple, la recherche de Martine D'Amours et Marie-Hélène Deshaies : *La protection sociale des artistes et autres groupes de travailleurs indépendants : analyse de modèles internationaux Cadre d'analyse et synthèse des résultats 2012*) ou encore celles rédigées par différents comités, groupes et secrétariats des ministères et organismes gouvernementaux



## **Mémoire déposé par la Corporation des métiers d'art du Saguenay –Lac-Saint-Jean dans le cadre du renouvellement de la politique culturelle du Québec, août 2016.**

En résumé :

Mettre en place, en collaboration avec les CRC et le CMAQ une campagne médiatique provinciale majeure de valorisation des métiers d'art, sur une période de dix ans, comme ce fut le cas dans d'autres domaines (agro-alimentaire, santé, etc.);

Que chaque bureau régional du MCC dispose d'un agent culturel, c'est-à-dire, une personne ressource qui peut dès la mise en place d'un projet faciliter l'intégration d'un volet culturel;

Qu'au sein de chaque Conseil régional de la culture une ressource dédiée aux métiers d'art mette en place une table de concertation ou un groupe de compétence en métiers d'art;

Mettre en place au sein des bureaux régionaux du MCC une personne responsable de l'urbanisme, de l'architecture et du patrimoine qui travaillerait en étroite collaboration avec les municipalités et les MRC.

Indexer annuellement les subventions au fonctionnement et équipement des écoles ateliers. Et que l'on subventionne l'achat d'équipements à la fine pointe de la technologie;

Offrir un programme universitaire en métiers d'art;

Offrir dans la formation initiale un cours entièrement dédié à la mise en marché des produits métiers d'art;

Contribuer à la mise en place de fab-labs dans les régions du Québec;

Mettre en place un crédit de taxe provinciale à l'achat de produits métiers d'art;

Inciter les musées et les sites touristiques du Québec à diffuser des produits métiers d'art locaux dans leur boutique;

Mettre en place un incitatif à l'achat de produits culturels québécois par les ministères et les sociétés d'état;

Inciter les galeries d'art et les centres d'artistes autogérés des régions à présenter des expositions consacrées aux métiers d'art.

**Offrir un revenu minimum garanti aux travailleurs culturels.**